

POLMINHAC

Inauguration des pavillons Polygone

Sympathique réception, jeudi matin, chez Marie-Jeanne Boissière, pour l'inauguration des logements construits par Polygone, en partenariat avec la commune, l'État, la Direction départementale des territoires du Cantal, le Conseil régional et le collecteur 1 % LOGEHAB.

Logements certifiés « THPE »

L'ensemble locatif est composé de 2 pavillons de type 4 pouvant accueillir des familles et de 4 logements de type 2, destinés à loger des seniors. Les pavillons sont équipés de capteurs solaires pour la production d'une partie de l'eau chaude sanitaire, le complément est assuré par des chaudières individuelles à condensation, alimentées au gaz naturel. Ils sont certifiés très haute performance énergétique



INVITATION. (S.) Boissière (assise au 1^{er} plan) a reçu élus et invités pour l'inauguration des nouveaux logements.

(THPE). Les logements pour seniors sont de plain-pied, orientés sud, et accessibles aux personnes à mobilité réduite

(WC adaptés, salles de bains à l'italienne, volets roulants). Ils obtiennent pour la première fois en Auvergne le label « Habitat

senior service » (HSS). Ce label recouvre un produit et des engagements de service.

Polygone s'est engagé à ce que ces résidences aient des abords aménagés : accès extérieurs, parking à proximité, revêtements de sol non glissant.

En outre, un partenariat est développé avec des prestataires (ASED, association de services à domicile), qui peuvent proposer une aide domestique (entretien du linge, ménage, aide à la préparation des menus et repas, petit bricolage), ainsi qu'une aide à la personne (toilette, habillage, prise des repas, présence et soutien moral).

Mixité sociale

Après la présentation du site par Pascal Lacombe, directeur général de Polygone, Dominique Bru, vice-présidente du Conseil régional, n'a pas manqué de saluer la réalisation qui s'inscrit dans la dynamique de mixité sociale voulue par la Région. Francis Boissonnade, maire, notant quant à lui l'émergence d'un nouveau quartier, souhaité dans le Plan local d'urbanisme communal. ■